

RAPPORT

**Rome
(Italie),
18-22 juillet
2016**

Comité des forêts

Vingt-troisième session



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

PRÉCÉDENTES SESSIONS DU COMITÉ

Première session	Rome (Italie)	8-13 mai 1972
Deuxième session	Rome (Italie)	22-29 mai 1974
Troisième session	Rome (Italie)	22-27 novembre 1976
Quatrième session	Rome (Italie)	15-19 mai 1978
Cinquième session	Rome (Italie)	26-30 mai 1980
Sixième session	Rome (Italie)	3-7 mai 1982
Septième session	Rome (Italie)	7-11 mai 1984
Huitième session	Rome (Italie)	21-25 avril 1986
Neuvième session	Rome (Italie)	9-13 mai 1988
Dixième session	Rome (Italie)	24-28 septembre 1990
Onzième session	Rome (Italie)	8-12 mars 1993
Douzième session	Rome (Italie)	13-16 mars 1995
Treizième session	Rome (Italie)	10-13 mars 1997
Quatorzième session	Rome (Italie)	1 ^{er} -5 mars 1999
Quinzième session	Rome (Italie)	12-16 mars 2001
Seizième session	Rome (Italie)	10-14 mars 2003
Dix-septième session	Rome (Italie)	15-19 mars 2005
Dix-huitième session	Rome (Italie)	13-16 mars 2007
Dix-neuvième session	Rome (Italie)	16-20 mars 2009
Vingtième session	Rome (Italie)	4-8 octobre 2010
Vingt et unième session	Rome (Italie)	24-28 septembre 2012
Vingt-deuxième session	Rome (Italie)	23-27 juin 2014

RAPPORT

de la

VINGT-TROISIÈME SESSION

du

COMITÉ DES FORÊTS

Rome (Italie)

18-22 juillet 2016

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome, 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ.....	ii-iii
Paragraphes	
OUVERTURE DE LA SESSION.....	1-5
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION.....	7-9
SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2016.....	10
RÔLE DES FORÊTS ET DES ARBRES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030.....	11-17
FORÊTS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE APRÈS L'ACCORD DE PARIS.....	18-23
SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DES SESSIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ DES FORÊTS ET D'AUTRES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO.....	24-47
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	48-58
ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS DÉCOULANT DU CADRE STRATÉGIQUE.....	59-62
PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ.....	63-64
ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU.....	65-66
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION.....	67
ADOPTION DU REPORT.....	68-69
CLÔTURE DE LA SESSION.....	70

ANNEXES

	Pages
<i>Annexe A: Ordre du jour</i>	14
<i>Annexe B: Liste des documents</i>	15-16
<i>Annexe C: Membres du Comité</i>	17-18

Résumé

Le Comité:

- a) a accueilli favorablement la Situation des forêts du monde 2016 et les messages qui y figurent et il a reconnu que la gestion durable à la fois des forêts et celle de l'agriculture et l'intégration de ces secteurs dans les plans d'aménagement du territoire contribuaient efficacement à la réalisation des ODD, à la sécurité alimentaire et aidaient à faire face au changement climatique;
- b) a appuyé l'élaboration des cinq principes indissociables d'une vision commune qui servent de cadre au dialogue sur les politiques concernant la durabilité de l'agriculture, des forêts et des pêches et s'est félicité du fait que ces principes fassent également l'objet d'un examen au sein du Comité de l'agriculture et du Comité des pêches, dans l'optique de promouvoir une approche plus cohérente et plus intégrée;
- c) a pris note avec satisfaction du rapport sur les indicateurs liés aux forêts, sur le suivi et l'état d'avancement de la réalisation des ODD et a mis en lumière les défis associés au suivi des progrès en matière de gestion durable des forêts;
- d) a pris note du projet de stratégie de la FAO en matière de changement climatique, a souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur les forêts et a fourni, à l'intention du Secrétariat, des propositions détaillées d'amélioration du projet de document;
- e) a examiné les possibilités de financement pour les forêts et a donné des indications à l'intention des pays et de la FAO quant à l'amélioration du financement de la gestion durable des forêts et de la voie à suivre face au changement climatique;
- f) a pleinement pris en compte les recommandations et les décisions des organes de la FAO intéressant le Comité et les a examinées lorsqu'il a abordé les points de l'ordre du jour y afférents;
- g) a approuvé les Directives volontaires sur le suivi national des forêts;
- h) est convenu d'établir un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides;
- i) a examiné la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et a souligné la contribution importante que les forêts pourraient apporter à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition;
- j) s'est félicité des progrès qui avaient été faits en matière de mise en œuvre des recommandations du Comité des forêts à sa vingt-deuxième session (juin 2014);
- k) a reçu des rapports des organes statutaires forestiers et a donné des indications pour leurs travaux à venir. Le Comité s'est félicité des travaux accomplis et des contributions des commissions régionales des forêts au Comité des forêts et il a reconnu le précieux rôle des commissions dans l'établissement des priorités du programme de la FAO en matière de forêts;
- l) a fait part de sa profonde gratitude à l'Afrique du Sud pour avoir accueilli le XIV^e Congrès forestier mondial, a remercié la FAO de sa contribution à la réussite du Congrès et s'est félicité du principal document final, à savoir la Déclaration de Durban: Vision à l'horizon 2050 pour les forêts et la foresterie.
- m) a réitéré l'importance de la contribution que la FAO avait apportée à l'Arrangement international sur les forêts, à la fois en tant que Présidente et que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), ainsi que par l'intermédiaire de son appui au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF);
- n) a remercié l'Italie, le Pérou et la République de Corée d'avoir proposé d'accueillir le XV^e Congrès forestier mondial, en 2021, et il a pris en considération les exposés présentés par ces trois pays.
- o) s'est félicité des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts pendant l'exercice biennal 2014-2015 et a pris note des évolutions et des faits nouveaux survenus dans le secteur forestier.

- p) a souligné que les travaux de la FAO devraient être adaptés aux principales évolutions de la situation mondiale et tenir compte de l'importance des forêts dans les préoccupations internationales et a donné des orientations sur les principales priorités des travaux de la FAO en matière de forêts, qui doivent également être prises en compte lors de l'examen du Cadre stratégique et de la préparation du Plan à moyen terme 2018-2021;
- q) s'est réjoui des progrès accomplis en matière de mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Comité 2014-2017 et a adopté le programme de travail pluriannuel 2016-2019;
- r) a élu M. Akram Chehayeb, Ministre libanais, à la présidence de la vingt-quatrième session du Comité des forêts;
- s) a pris note de la nomination de M. Bharrat Jagdeo, Président de la vingt-troisième session, en tant qu'Ambassadeur spécial de la FAO pour les forêts et l'environnement.

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités:

- à approuver le rapport de la vingtième-troisième session du Comité des forêts.

Le Conseil est invité:

- à examiner les communications de l'Italie et de la République de Corée et à décider du lieu du XV^e Congrès forestier mondial.

Questions de politique et de réglementation mondiales portées à l'attention de la Conférence

- Le Comité a appuyé et encouragé l'étroite collaboration entre les comités techniques de la FAO (paragraphe 11, 37a, 62c) et il s'est félicité du rôle et des contributions des commissions régionales des forêts (paragraphe 43);
- *Situation des forêts du monde 2016* (paragraphe 10a, b)
- *Forêts, sécurité alimentaire, élimination de la faim et de la pauvreté: travaux de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et sur le rôle des forêts* (paragraphe 11 et 12)
- *Indicateurs liés aux forêts, suivi des forêts et progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable* (paragraphe 16)
- *Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et rôle des forêts* (paragraphe 18 et 19)
- *Possibilités de financement pour les travaux relatifs aux forêts* (paragraphe 22)
- *Directives volontaires sur le suivi et l'évaluation des forêts à l'échelle nationale* (paragraphe 25 et 26a)
- *Établissement d'un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides* (paragraphe 27)
- *Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition* (paragraphe 30 et 31)
- *Suite donnée aux recommandations de la vingt-deuxième session* (paragraphe 33, 36, 37a, 38 et 40)
- *Organes statutaires* (paragraphe 43 à 47)
- *Suite donnée aux conclusions du XIV^e Congrès forestier mondial – concrétiser la vision à l'horizon 2050 pour les forêts et la foresterie* (paragraphe 48, 49 et 51)
- *Renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts* (paragraphe 52 et 53)

Questions relatives au Programme et au budget portées à l'attention du Conseil

- *Situation des forêts du monde 2016* (paragraphe 10c, d)
- *Forêts, sécurité alimentaire, élimination de la faim et de la pauvreté: travaux de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et sur le rôle des forêts* (paragraphe 13 et 14)
- *Indicateurs liés aux forêts, suivi des forêts et progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD* (paragraphe 17)

- *Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et rôle des forêts* (paragraphe 18, 20 et 21)
- *Possibilités de financement pour les travaux relatifs aux forêts* (paragraphe 23)
- *Directives volontaires sur le suivi et l'évaluation des forêts à l'échelle nationale* (paragraphe 25 et 26b)
- *Établissement d'un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides* (paragraphe 27 à 29)
- *Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition* (paragraphe 32)
- *Suite donnée aux recommandations de la vingt-deuxième session* (paragraphe 33, 34, 35, 37b, 39 et 41)
- *Organes statutaires* (paragraphe 46)
- *Suite donnée aux conclusions du XIV^e Congrès forestier mondial – concrétiser la vision à l'horizon 2050 pour les forêts et la foresterie* (paragraphe 48 à 50)
- *Renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts* (paragraphe 52 et 54)
- *Dispositions relatives à l'accueil du XV^e Congrès forestier mondial* (paragraphe 55 à 58)
- *Activités de la FAO dans le domaine de la foresterie découlant du Cadre stratégique* (paragraphe 59 à 62)
- *Programme de travail pluriannuel du Comité* (paragraphe 63 et 64)

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité des forêts s'est réuni au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 18 au 22 juillet 2016, pour sa vingt-troisième session, principal événement de la cinquième Semaine mondiale des forêts.
2. Ont participé à la session les délégués de 125 pays et d'une organisation Membre, les représentants de 15 organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que des observateurs de 19 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales.
3. M. Bharrat Jagdeo (Guyana), Président du Comité des forêts, a ouvert la session et a présenté les intervenants de la séance d'ouverture: M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO; Son Altesse royale le Prince Laurent de Belgique, Ambassadeur spécial de la FAO pour les forêts et l'environnement; M. Vidar Helgesen, Ministre norvégien du climat et de l'environnement; M. Rafael Pachiano Alamán, Ministre mexicain de l'environnement et des ressources naturelles et M. Hoesung Lee, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
4. Le Directeur général de la FAO a prononcé une allocution d'ouverture devant le Comité des forêts, allocution dont le texte est en ligne sur la page web du Comité¹.
5. M. René Castro, Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, a souhaité la bienvenue aux délégués.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour a été adopté (voir *Annexe A*). La liste des documents examinés par le Comité figure à l'*Annexe B*.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

7. Le Comité a été informé que les commissions régionales des forêts avaient élu les présidents dont les noms figurent ci-dessous, qui agissent donc en qualité de vice-présidents du Comité des forêts pendant toute la durée de leur mandat au sein de leur commission respective: M. Emilio Mugo (Kenya), de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique; M. Marcial Amaro (Philippines), de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique; M. Kenan Kiliç (Turquie), de la Commission européenne des forêts; Mme Fabiola Muñoz (Pérou), de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes; M. Glenn Mason (Canada), de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, et M. Yettou Abdelkader (Algérie), de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient.
8. Les membres ci-après ont été élus au Comité de rédaction: Afrique du Sud, Brésil, Canada (Président), Chine, Costa Rica, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Slovaquie, Suisse et Thaïlande.
9. Pendant la séance d'ouverture, la Slovaquie a prononcé une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2016

10. Le Comité a réservé un accueil favorable au rapport sur la *Situation des forêts du monde 2016* (SOFO 2016) et à ses messages clés. Sur la base de ce document, le Comité:
 - a) a reconnu que la gestion durable à la fois des forêts et de l'agriculture et l'intégration de ces secteurs dans les plans d'aménagement du territoire contribuaient de manière considérable à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), à

¹ <http://www.fao.org/about/meetings/cofo/daily-highlights/en/>.

l'instauration de la sécurité alimentaire et aux activités concernant le changement climatique;

- b) a invité les pays:
- i) à améliorer la coordination entre les politiques relatives aux forêts, à l'agriculture, à l'alimentation, à l'utilisation des terres et au développement rural, en vue d'une réglementation plus efficace des changements d'affectation des terres;
 - ii) à promouvoir un aménagement intégré du territoire comme cadre stratégique permettant de trouver un équilibre entre les utilisations des terres aux échelons national et infranational et au niveau du paysage;
 - iii) à renforcer les droits fonciers en tenant compte des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
 - iv) à utiliser des instruments de politique appropriés, y compris la formation professionnelle et le renforcement des capacités, et à stimuler les investissements visant à accroître la production agricole durable et à encourager la gestion durable des forêts, notamment en faisant appel aux mécanismes de financement internationaux existants.
- c) a demandé à la FAO d'aider les pays intéressés à:
- i) élaborer un cadre stratégique d'aménagement intégré du territoire qui tienne compte du rôle joué par les forêts dans le cycle de l'eau, la conservation des sols, le piégeage du carbone et la protection des habitats, et qui préserve ainsi les contributions des forêts à la durabilité de l'agriculture et à la sécurité alimentaire afin d'appuyer la réalisation des ODD;
 - ii) améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres en renforçant la sécurité des droits fonciers, en particulier celle des communautés locales et des petits exploitants, et en encourageant les partenariats avec le secteur privé et la société civile en faveur d'une gestion durable des forêts et des terres;
 - iii) assurer la mise en commun des pratiques optimales permettant d'améliorer l'efficacité des mécanismes de gouvernance relatifs aux changements d'affectation des terres qui intéressent les forêts et de promouvoir les avantages d'ordre économique, social et environnemental liés aux forêts.
- d) a recommandé que le Secrétariat de la FAO veille à ce que le rapport sur la Situation des forêts du monde 2016 soit porté à l'attention du Comité de la sécurité alimentaire mondiale afin que celui-ci l'examine.

RÔLE DES FORÊTS ET DES ARBRES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Forêts, sécurité alimentaire, élimination de la faim et de la pauvreté: travaux de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et sur le rôle des forêts

11. Le Comité a appuyé l'élaboration des cinq principes indissociables² qui servent de cadre au dialogue sur les politiques concernant la durabilité et s'est félicité du fait que ces principes fassent également l'objet d'un examen au sein du Comité de l'agriculture et du Comité des pêches, en vue de promouvoir une approche plus cohérente et plus intégrée.

12. Le Comité a invité les Membres à envisager:

² Comme indiqué au paragraphe 18 et dans la figure 1 du document COFO/2016/5.1.

- a) de renforcer le dialogue avec les secteurs de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'avec d'autres secteurs pertinents, afin d'unir les efforts visant à amorcer un changement en profondeur pour la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne les mesures destinées à éliminer la faim et la pauvreté tout en assurant la préservation et la gestion durable des ressources naturelles, conformément aux recommandations formulées au Forum politique de haut niveau pour le développement durable;
 - b) d'utiliser les cinq principes indissociables élaborés par la FAO afin de promouvoir la durabilité de l'agriculture, des forêts et de la pêche en trouvant un équilibre entre les différentes dimensions de la durabilité dans l'ensemble des secteurs et tout au long des chaînes de valeur;
 - c) d'examiner et d'adapter les mécanismes et outils existants, comme les programmes forestiers nationaux et les critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts, afin qu'ils puissent éclairer et étayer la prise de décision dans l'optique de la durabilité dans les différents secteurs;
 - d) de promouvoir des interventions cohérentes et efficaces en matière de gestion durable des forêts à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par l'intermédiaire de l'Arrangement international sur les forêts.
13. Le Comité a demandé à la FAO d'aider les pays à:
- a) s'appuyer sur les cinq principes indissociables élaborés par la FAO pour améliorer le dialogue sur les politiques concernant l'agriculture, les forêts et la pêche et renforcer les capacités de gouvernance afin qu'ils soient en mesure de contribuer ensemble, et de manière efficace, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD;
 - b) intégrer la gestion durable des forêts dans les programmes et plans d'action nationaux en matière de développement, ainsi que dans les mesures de coordination régionale dans le domaine des forêts;
 - c) trouver des solutions nouvelles pour financer le développement durable, en adoptant des approches qui associent les forêts, l'agriculture et l'élevage, en accord avec les dispositions pertinentes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD et le Programme d'action d'Addis-Abeba;
 - d) promouvoir la polyvalence des forêts grâce à une évaluation des services écosystémiques et un engagement renforcé du secteur privé dans la gestion durable des forêts.
14. Le Comité a demandé à la FAO:
- a) de poursuivre et d'améliorer la collaboration concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la concrétisation des ODD, entre les différents comités techniques de l'Organisation, notamment le Comité des produits, le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts, conformément aux recommandations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable;
 - b) de continuer à prendre une part active au dialogue international sur les forêts, plus particulièrement de renforcer son appui à l'Arrangement international sur les forêts, et de mettre ses compétences au service du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour tous les aspects pertinents des ODD;
 - c) de renforcer ses activités dans le domaine des forêts tempérées et boréales, compte tenu de leur contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les activités relatives au changement climatique et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Indicateurs liés aux forêts, suivi des forêts et progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable

15. Le Comité a pris connaissance avec satisfaction du document rédigé sur cette question et a souligné les défis à relever concernant le suivi des progrès en matière de gestion durable des forêts (indicateur 15.2.1).

16. Le Comité a invité les pays:

- a) à renforcer la collecte de données sur les forêts, entre autres, afin de faciliter le suivi des progrès accomplis en direction des cibles des objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux mondial, régional et national;
- b) à mettre au point des indicateurs de niveau national relatifs aux forêts pour le suivi des ODD, notamment en exploitant les informations et données produites par les systèmes nationaux de statistique et par l'intermédiaire des processus nationaux faisant appel à des critères et indicateurs, en veillant dans la mesure du possible à utiliser ou à renforcer les critères et indicateurs existants avant d'en définir de nouveaux.

17. Le Comité a demandé à la FAO: di regola, non potresti darlo...

- a) d'examiner la stratégie relative à l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), y compris la stratégie en matière de financement, en consultant les Membres de la FAO, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et les autres organisations et organismes internationaux compétents, et, s'il y a lieu, d'adapter celle-ci en fonction des besoins au regard du suivi des ODD, ainsi que de la nécessité de communiquer des informations imposée par d'autres processus mondiaux sur les forêts, afin de produire et diffuser des informations fiables sur les conditions matérielles des forêts ainsi que sur des aspects socioéconomiques y relatifs, y compris en faisant appel à la télédétection;
- b) d'aider les pays à renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les forêts en vue d'étayer le cadre national des indicateurs des ODD et de faciliter la rédaction des rapports établis par les pays pour les processus d'examen mondiaux, ainsi que de prêter une attention particulière à la collecte de données ventilées par sexe;
- c) de continuer à étudier les possibilités de nouveaux outils et de techniques novatrices en vue d'améliorer encore l'aide prêtée aux membres en matière de collecte, d'analyse et de communication de données sur les forêts et sur des questions s'y rapportant;
- d) de mettre à l'essai de nouvelles méthodes d'évaluation des tendances régionales et mondiales relatives au couverts forestier;
- e) de promouvoir l'échange de connaissances sur les pratiques optimales aux niveaux mondial et régional et le partage de l'expérience acquise en matière d'amélioration de la collecte de données et de l'analyse de statistiques et d'informations sur les forêts;
- f) de continuer à travailler avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et avec les autres membres du PCF, ainsi qu'avec les instances d'autres processus internationaux pertinents ayant pour objet d'améliorer et d'harmoniser la communication d'informations mondiales sur les forêts, en vue de trouver des synergies et de réduire la charge que la communication des données représente pour les pays.

FORÊTS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE APRÈS L'ACCORD DE PARIS

Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et rôle des forêts

18. Le Comité a pris note du projet de Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et a souligné qu'il était nécessaire de faire une plus large place aux forêts. Les membres ont également formulé un certain nombre de suggestions détaillées visant à améliorer le projet de Stratégie, dont le Secrétariat tiendrait compte.

19. Le Comité a invité les pays intéressés à renforcer les cadres et les processus institutionnels afin de garantir une approche rationnelle dans le secteur forestier et des approches intersectorielles intégrées en matière de changement climatique, notamment en envisageant d'intégrer les activités forestières dans leurs contributions déterminées au niveau national et/ou dans leurs plans nationaux pour l'adaptation, selon qu'il convient.

20. Le Comité a demandé à la FAO de redoubler d'efforts pour aider les pays à:

- a) élaborer des cadres de gouvernance forestière permettant au secteur forestier de concourir aux objectifs de développement durable et à ceux de l'Accord de Paris et des ODD, notamment d'agir pour mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020;
- b) élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mesures pour lutter contre les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts, grâce à la promotion et à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts ainsi qu'au renforcement des chaînes de valeur forestières durables, et à intensifier leurs efforts en matière d'atténuation et d'adaptation tout en promouvant des synergies entre ces deux approches;
- c) élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mesures d'adaptation visant à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité des forêts et des personnes aux effets négatifs du changement climatique;
- d) intégrer dans leurs cadres nationaux de développement des activités forestières concernant le changement climatique conformément aux indications figurant dans leurs contributions déterminées au niveau national et dans leurs plans nationaux d'adaptation;
- e) achever leur phase de préparation conformément aux exigences du Cadre de Varsovie pour REDD³, notamment en s'orientant vers le système des paiements liés aux résultats (pour les pays qui mettent en œuvre le programme REDD+);
- f) veiller à ce que le système de suivi, d'établissement de rapports et de vérification en place soit adéquat;
- g) élaborer et mettre en œuvre des approches intersectorielles intégrées pour l'adaptation au changement climatique et les activités visant à atténuer celui-ci, notamment en mettant en place des partenariats intersectoriels à parties prenantes multiples.
- h) mettre davantage en avant le rôle du bois produit de manière durable, en remplacement de matériaux issus de combustibles fossiles, ainsi que les produits ligneux récoltés, qui ont l'avantage de stocker du carbone.
- i) prendre en compte et renforcer la contribution de tous les types de forêts – y compris boréales, tempérées et tropicales – à la lutte contre le changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

21. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) d'aider les pays à élaborer des outils et des méthodologies appropriés pour le suivi, l'établissement de rapports et la vérification dans le contexte de l'initiative REDD+, et à former des équipes nationales à leur utilisation;
- b) d'aider les pays à élaborer des outils appropriés pour le suivi de la dégradation des forêts et à fournir les informations de référence correspondantes;

³ Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement.

- c) de continuer à faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre les différents secteurs, tels que l'environnement, les forêts, la pêche et l'agriculture – y compris l'élevage –, aux niveaux national, régional et international, en vue de renforcer les synergies et d'éviter les chevauchements d'activités;
- d) de développer les indications techniques relatives à l'évaluation de la vulnérabilité des forêts dans le contexte du changement climatique, selon les besoins;
- e) de mettre à jour les directives contenues dans le *Dossier sur le changement climatique à l'intention des décideurs: une approche pour intégrer la dimension du changement climatique dans les programmes forestiers nationaux à l'appui de la gestion durable des forêts* et d'aider les pays intéressés à mettre en application les *Directives relatives au changement climatique à l'intention des gestionnaires forestiers*, dans toute la mesure possible, dans le cadre de la prise en compte de l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique dans leurs contributions déterminées au niveau national;
- f) de collaborer avec le Secrétariat de la CDB et les ministères chargés des forêts et du secteur forestier aux préparatifs de la treizième session de la Conférence des Parties, en vue des débats portant sur le secteur forestier qui se dérouleront dans le cadre du segment de haut niveau de la Conférence des Parties, y compris sur l'examen de l'article 5 de l'Accord de Paris;
- g) de poursuivre les activités engagées dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris.

Possibilités de financement pour les travaux relatifs aux forêts

22. Le Comité a invité les pays:

- a) à améliorer la gouvernance et les mécanismes institutionnels, selon le cas, afin de tirer tout le parti des instruments et mécanismes financiers existants et des possibilités offertes par l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ainsi améliorer le financement de la gestion durable des forêts et faire face au changement climatique;
- b) à renforcer les investissements dans le domaine des forêts sous l'angle du changement climatique et à reproduire à plus grande échelle les initiatives réussies susceptibles de générer des avantages multiples et importants, notamment par des paiements liés aux résultats dans le contexte de REDD+;
- c) à renforcer les partenariats public-privé et privé-privé pour financer la gestion durable des forêts;
- d) à envisager, par l'entremise des organes directeurs des instruments et processus internationaux relatifs au changement climatique, de simplifier les procédures et de renforcer l'accès aux ressources financières destinées à la gestion durable des forêts.

23. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) de reproduire à plus grande échelle les mécanismes et programmes existants de la FAO pour fournir un appui technique et pour renforcer les capacités d'investissement à plus grande échelle en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres;
- b) de renforcer les partenariats pour aider les pays à accéder aux financements internationaux dans le domaine du climat, notamment de la part de sources bilatérales et d'institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds vert de Copenhague pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, les ONG et le secteur privé;
- c) d'aider les pays à élaborer des stratégies de financement pour les travaux relatifs aux forêts et des instruments efficaces pour renforcer le financement de la gestion durable des forêts, y compris en ce qui concerne les avantages non liés au carbone;
- d) d'aider les pays à rechercher et mobiliser des ressources financières pour les activités relatives aux forêts, notamment dans le contexte de l'Accord de Paris, ainsi qu'en

appuyant les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), et d'œuvrer à cette fin avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DES SESSIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ DES FORÊTS ET D'AUTRES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO

Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité

24. Le Comité a pleinement pris en compte les recommandations et les décisions des organes intéressant le Comité et les a examinées lorsqu'il a abordé les points de l'ordre du jour de la présente session y afférents.

Directives volontaires sur le suivi et l'évaluation des forêts à l'échelle nationale

25. Le Comité a fait siennes les directives volontaires sur le suivi des forêts à l'échelle nationale, en faisant remarquer que la FAO tiendrait compte, lors de la mise au point définitive de cet instrument, des observations formulées au cours de l'examen de ce point.

26. En outre, le Comité:

- a) a invité et encouragé les Membres, les partenaires fournisseurs de ressources et les partenaires techniques à envisager de diffuser et de mettre en œuvre les directives volontaires, notamment au moyen de leur prise en compte dans les programmes d'enseignement forestier;
- b) a demandé à la FAO de poursuivre et de renforcer son soutien aux pays en matière de suivi des forêts sur le plan national, en les aidant notamment à renforcer les capacités des administrations forestières publiques aux niveaux national et infranational.

Établissement d'un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides

27. Conscient de l'importance cruciale que revêtent les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides dans toutes les régions, le Comité est convenu d'établir un groupe de travail, conformément à la recommandation formulée à sa vingt-deuxième session (juin 2014) et à la proposition contenue dans le document portant la cote COFO/2016/7.3, et il a décidé qu'il en examinerait, après sa vingt-sixième session, la pertinence et les modalités de fonctionnement de ce groupe de travail.

28. Le Comité s'est penché en particulier sur l'aspect financier de la proposition figurant à l'annexe 2 du document susmentionné. Il est convenu, à cet égard, que les activités du groupe de travail seraient financées par des ressources extrabudgétaires et a prié instamment la FAO de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires.

29. Afin de réduire les coûts le plus possible, le Comité a invité la FAO à étudier la possibilité d'organiser les réunions du groupe de travail immédiatement avant ou après d'autres sessions sur les questions forestières, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement.

Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition

30. Le Comité a souligné que les forêts pouvaient apporter une contribution essentielle s'agissant de garantir la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition.

31. Le Comité a invité les pays:

- a) à intégrer la question du rôle important que jouent, au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les forêts et les arbres hors forêts dans les politiques et les programmes et dans les quatre dimensions de la sécurité alimentaire;
 - b) à prendre des mesures visant à promouvoir la production durable de bois de feu ainsi que l'utilisation efficace et sans danger de celui-ci pour cuisiner et stériliser l'eau;
 - c) à garantir concrètement des droits fonciers, notamment aux communautés locales, pour permettre une gestion durable des ressources forestières et, partant, une contribution plus importante des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition, conformément à la législation nationale.
32. Le Comité a demandé à la FAO d'aider les pays intéressés:
- a) à prendre en compte la sécurité alimentaire et la nutrition dans la réforme sur les régimes fonciers forestiers;
 - b) à formuler des politiques forestières intégrant des objectifs en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition;
 - c) à renforcer les capacités des institutions publiques et des communautés locales afin qu'elles intègrent des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs pratiques de gestion durable des forêts;
 - d) à renforcer les efforts faits pour recueillir davantage d'informations détaillées sur la contribution des forêts et des arbres hors forêt à la sécurité alimentaire et à la nutrition et à étudier des possibilités d'accroître cette contribution, notamment en mettant à profit les savoirs traditionnels.

Suite donnée aux recommandations de la vingt-deuxième session

Rapport intérimaire

33. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations de sa vingt-deuxième session.

34. Le Comité a demandé à la FAO d'intensifier ses travaux concernant les forêts boréales et tempérées et d'étudier de nouvelles possibilités d'activités dans ce domaine, notamment la participation à des initiatives, des organes et des processus existants et l'établissement d'un groupe de travail spécial du Comité, et de présenter un document détaillé contenant des propositions concrètes sur cette question, afin que le Comité l'examine à sa session suivante, en 2018, dans le cadre d'un point de l'ordre du jour distinct.

Boîte à outils sur la gestion durable des forêts

35. Le Comité a demandé à la FAO de continuer d'améliorer la boîte à outils, y compris en facilitant l'accès à ce dispositif et en le rendant plus interactif.

Le défi de Bonn et le mécanisme de restauration du paysage forestier

36. Le Comité a invité les pays:
- a) à envisager de mobiliser des financements plus importants pour la restauration des terres dégradées et de trouver des modes de financement novateurs, notamment par l'intermédiaire des allocations du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ou des deux guichets du Fonds vert pour le climat relatifs à l'adaptation et à l'atténuation, et en créant des conditions plus favorables à un accroissement de l'investissement du secteur privé dans le domaine de la restauration du paysage forestier;
 - b) à soutenir des actions en faveur des initiatives et dynamiques régionales récemment lancées en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans la région

méditerranéenne, afin de contribuer à relever le Défi de Bonn de façon plus efficace et à assurer la réussite des initiatives mondiales connexes visant la restauration du paysage forestier, en particulier les ODD pertinents.

Collaboration avec les comités techniques

37. Prenant note des faits nouveaux, le Comité:

- a) s'est félicité de la réponse positive et de l'engagement actif du Comité de l'agriculture et du Comité des pêches et a invité tous les Comités techniques à poursuivre leur collaboration;
- b) a demandé à la FAO de tenir compte de cette collaboration dans le Plan à moyen terme et dans le Programme de travail et budget biennal.

Groupe consultatif sur la connaissance des forêts

38. Le Comité a invité les pays:

- a) à recenser les principaux défis à relever en ce qui concerne l'avenir de l'enseignement relatif aux questions forestières et à étudier des approches novatrices afin d'y apporter des réponses et d'attirer plus d'étudiants vers ce domaine de connaissance;
- b) à envisager de fournir à la FAO des ressources spécifiquement destinées à lui permettre de mieux soutenir l'enseignement des disciplines forestières et le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts.

39. Le Comité a recommandé à la FAO de soutenir les pays dans leurs efforts de modernisation et de renforcement de l'enseignement forestier, en suivant les orientations stratégiques du Groupe consultatif.

Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

40. Le Comité a invité les pays à inscrire la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières dans leurs programmes forestiers nationaux et dans d'autres stratégies et programmes nationaux pertinents, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de la diversité biologique et, selon le cas, avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à utiliser les connaissances traditionnelles de manière novatrice.

Forêts et égalité hommes-femmes

41. Le Comité a demandé à la FAO de poursuivre ses efforts et de renforcer l'intégration systématique de la question de l'équité hommes-femmes dans toutes ses dimensions.

Organes statutaires

Commissions régionales des forêts

42. Le Comité s'est félicité du dialogue engagé avec les responsables des commissions régionales des forêts.

43. Le Comité a salué le travail accompli par les commissions régionales des forêts ainsi que leur contribution aux activités du Comité des forêts et il a suggéré d'étudier d'autres possibilités de renforcer les interactions à cet égard. Le Comité a aussi reconnu que les commissions régionales jouaient un rôle précieux en contribuant à définir les priorités du programme forestier de la FAO.

Comité des questions forestières méditerranéennes *Silva Mediterranea*

44. Le Comité a encouragé les États membres de *Silva Mediterranea* à:

- a) contribuer aux activités des groupes de travail de *Silva Mediterranea* et à la préparation du deuxième rapport sur l'État des forêts méditerranéennes;
- b) envisager de s'engager dans une initiative méditerranéenne pour la restauration des forêts et des paysages;
- c) contribuer à la préparation de la cinquième Semaine forestière méditerranéenne qui se tiendra au Maroc en mars 2017 et s'engager à y participer au plus haut niveau;
- d) continuer de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes.

Comité consultatif de la filière bois durable

45. Prenant note du renforcement de la collaboration entre le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD) et le Conseil international des associations forestières et du papier (ICFPA), le Comité a reconnu le rôle continu et la pertinence du CCFBD en tant qu'instrument permettant de canaliser les connaissances et les solutions du secteur privé vers le programme forestier de la FAO. En particulier, le Comité a encouragé et soutenu l'initiative intersectorielle en matière de bioéconomie, compte tenu du fait qu'elle contribue à assurer durablement des biens et services dans tous les secteurs économiques.

Commission internationale du peuplier (CIP)

46. Le Comité a encouragé le Comité exécutif de la CIP à poursuivre le processus de réforme de celle-ci, en veillant à ce que la réforme envisagée n'entraîne pas de nouvelles obligations pour les parties contractantes ni de coûts supplémentaires pour le budget ordinaire de la FAO, et à s'attacher à obtenir l'approbation des modifications proposées dans le cadre de la réforme de la Commission auprès des délégués participant à la vingt-cinquième session de la CIP, qui aura lieu en septembre 2016, à Berlin.

Partenariat de la montagne

47. Le Comité a invité les pays:
- a) à promouvoir l'investissement et les politiques spécifiques destinées à améliorer les moyens d'existence des populations de montagne et à renforcer la résilience de ces populations;
 - b) à prendre part au Partenariat de la montagne et au Mécanisme pour les montagnes (Mountain Facility), ou à renforcer leur participation au sein de ces dispositifs;
 - c) à renforcer les capacités nationales et locales en faveur du développement durable des zones de montagne.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Suite donnée aux conclusions du XIV^e congrès forestier mondial – concrétiser la vision à l'horizon 2050 pour les forêts et la foresterie

48. Le Comité a remercié vivement l'Afrique du Sud d'avoir accueilli le XIV^e Congrès forestier mondial (CFM) et il a également remercié la FAO d'avoir contribué à la réussite de celui-ci.

49. Le Comité a réservé un accueil favorable au principal document final, intitulé *Déclaration de Durban – Vision à l'horizon 2050 pour les forêts et la foresterie*.

50. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) de renforcer ses travaux sur les forêts dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation, en particulier en ce qui concerne le rôle essentiel des forêts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, d'utilisation durable des ressources naturelles, d'agriculture durable, d'amélioration des moyens d'existence et de

- renforcement de la résilience des communautés rurales et urbaines, ainsi que les travaux relatifs aux approches intégrées en matière d'utilisation des terres;
- b) de renforcer, selon qu'il conviendrait et conformément au mandat de la FAO, les travaux sur les approches intégrées de l'utilisation des terres, en aidant à améliorer les politiques et les pratiques permettant d'agir contre les principales causes de la déforestation, de régler les conflits relatifs à l'utilisation des terres, de tirer parti de tout l'éventail des avantages économiques, sociaux et environnementaux offerts par l'intégration des forêts et de l'agriculture, et de maintenir les multiples fonctions des forêts dans le contexte du paysage;
 - c) d'engager un processus de révision de la Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie à la lumière des évolutions récentes, d'élaborer un nouveau document stratégique entièrement aligné sur le Cadre stratégique de l'Organisation et sur le Plan stratégique de l'Arrangement international sur les forêts et de présenter celui-ci au Comité à sa vingt-quatrième session, après consultation des commissions régionales des forêts.

51. Le Comité a invité le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et ses organisations membres à renforcer leur action collective pour intégrer les forêts dans d'autres aspects du développement durable, conformément au caractère transversal des Objectifs de développement durable (ODD).

Renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts

52. Le Comité a rappelé l'importance de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts, à la fois en tant que présidente et en tant que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), ainsi que par l'intermédiaire de l'appui qu'elle apporte au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

53. Le Comité a invité le FNUF à:

- a) considérer la Situation des forêts du monde, l'Évaluation des ressources forestières et d'autres produits importants de la FAO axés sur les connaissances et les analyses, ainsi que les produits du PCF, comme des ressources de premier plan à l'appui de ses sessions d'examen;
- b) réfléchir au potentiel qu'offrent les commissions régionales des forêts de la FAO s'agissant de renforcer la participation régionale/sous-régionale, notamment en s'appuyant sur les commissions pour susciter des dialogues régionaux sur le FNUF, en notant que les rôles et responsabilités respectifs devraient être clairement définis en collaboration avec les autres organes et processus régionaux pertinents dans le domaine des forêts.

54. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) de continuer à soutenir la mise en œuvre des décisions du FNUF et des résolutions du Conseil économique et social y relatives, et d'apporter un appui aux Membres dans ce domaine;
- b) de conserver son rôle de chef de file du PCF, notamment en jouant un rôle actif dans la mise en œuvre des mesures visant à consolider le Partenariat, en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Arrangement international sur les forêts et en renforçant les capacités affectées aux questions forestières au niveau régional, en coordination étroite avec les initiatives régionales en cours;

- c) d'intégrer dans son Plan à moyen terme et dans son Programme de travail et budget les activités liées au PCF, notamment celles figurant dans le Plan stratégique de l'Arrangement international sur les forêts, et de leur affecter les ressources nécessaires.

Dispositions relatives à l'accueil du XV^e Congrès forestier mondial

55. Le Comité a remercié l'Italie, le Pérou et la République de Corée d'avoir proposé d'accueillir le XV^e Congrès forestier mondial en 2021, et il s'est penché sur les exposés présentés par ces trois pays.
56. Au cours de la session, le Pérou, dont l'excellente qualité de la proposition avait été reconnue par le Comité, a décidé de retirer sa candidature afin de favoriser le consensus. Le Président du Comité a remercié le Pérou de son geste.
57. Du point de vue de la rotation géographique, le Comité a souligné que depuis 1926, le Congrès forestier mondial avait eu lieu deux fois dans la région Asie-Pacifique. La pertinence du Congrès forestier mondial de 2021, dans le sillage de l'EXPO 2015, a également été mise en avant.
58. Le Comité, notant qu'aucun consensus n'avait été trouvé, a décidé de recommander au Conseil de la FAO d'examiner, à sa cent cinquante-cinquième session, les propositions de l'Italie et de la République de Corée, et de décider du lieu où se tiendrait le XV^e Congrès forestier mondial.

ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS DÉCOULANT DU CADRE STRATÉGIQUE

59. Le Comité s'est félicité des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts pendant l'exercice biennal 2014-2015 et a pris note des évolutions et des faits nouveaux survenus dans le secteur forestier.
60. Le Comité a souligné que la FAO devait adapter ses activités aux principaux faits saillants observés récemment au niveau mondial et que celles-ci devaient refléter l'importance des forêts dans les préoccupations internationales.
61. Le Comité a indiqué que les recommandations des commissions régionales des forêts et des conférences régionales étaient importantes et il a formulé les orientations ci-après sur les grandes priorités relatives aux activités de la FAO dans le domaine des forêts, qu'il conviendra aussi de prendre en compte lors du réexamen du Cadre stratégique et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021:
- a) suivi et mise en œuvre à l'appui des ODD, notamment grâce à l'Évaluation des ressources forestières mondiales;
 - b) assistance technique aux pays pour l'élaboration des contributions déterminées au niveau national et de mesures d'adaptation face au changement climatique et d'atténuation de celui-ci;
 - c) approfondissement des travaux sur les forêts et la sécurité alimentaire et la nutrition;
 - d) évaluation et suivi des ressources forestières;
 - e) emploi et autonomisation des jeunes;
 - f) chaînes de valeur des forêts et lutte contre la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, notamment grâce aux petites et moyennes entreprises (PME) et au Mécanisme Forêts et Paysans;
 - g) renforcement de la gouvernance, y compris par la mise en place de cadres institutionnels et, le cas échéant, le programme de la FAO concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux;
 - h) mise à disposition de compétences techniques de pointe par l'intermédiaire des organes statutaires intéressant le secteur forestier et de partenariats comme le PCF;

- i) poursuite de l'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes dans les activités forestières de la FAO;
- j) approches intégrées sur l'ensemble des paysages, y compris la restauration du paysage forestier;
- k) communication et diffusion des pratiques optimales en matière de gestion durable des forêts.

62. Le Comité:

- a) a suggéré que les priorités futures soient définies au niveau des résultantes et non de manière plus large, à savoir dans le cadre des objectifs stratégiques;
- b) a fait remarquer qu'il était nécessaire de renforcer les capacités techniques à l'appui des travaux de la FAO dans le domaine des forêts;
- c) a invité les autres comités techniques de la FAO à poursuivre leur collaboration en vue d'une coordination accrue des forêts et des domaines connexes, notamment l'agriculture et les pêches.

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ

63. Le Comité a salué les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2012-2015 et il a approuvé le rapport.

64. Le Comité a adopté le Programme de travail pluriannuel 2016-2019, tel que présenté dans le document portant la cote COFO/2016/10, et il a souligné qu'il devait continuer, dans le cadre de ses activités, d'être efficace et réactif face aux changements que connaissait notre monde.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

65. Le Comité a élu M. le Ministre Akram Chehayeb (Liban), représentant la région Proche-Orient, à la présidence de la vingt-quatrième session du Comité des forêts.

66. Le Directeur général a informé le Comité de la nomination de M. Bharrat Jagdeo, Président de la vingt-troisième session, en tant qu'Ambassadeur spécial de la FAO pour les forêts et l'environnement.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

67. Prenant acte de la nécessité d'établir le calendrier des sessions des comités techniques de sorte que le Comité du Programme et le Comité financier puissent tenir compte des rapports de ces comités techniques lorsqu'ils formulent des recommandations à l'intention du Conseil, le Comité a recommandé que sa prochaine session se tienne en 2018 et a suggéré que la date définitive soit arrêtée par le Secrétariat de la FAO en consultation avec le Comité directeur du Comité des forêts, une fois que le Conseil aura examiné le calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO pour l'exercice biennal à venir.

ADOPTION DU RAPPORT

68. Le Comité a adopté le rapport de sa session par consensus.

69. Le Comité a fait part de sa gratitude au Comité directeur et en particulier au Président pour son excellente conduite des délibérations.

CLÔTURE DE LA SESSION

70. Le Président a clos la session à 16 h 23, le vendredi 22 juillet 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation des membres du Comité de rédaction
4. Situation des forêts du monde 2016
5. Rôle des forêts et des arbres dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
 - 5.1 Forêts, sécurité alimentaire, élimination de la faim et de la pauvreté: travaux de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et sur le rôle des forêts
 - 5.2 Indicateurs liés aux forêts, suivi des forêts et progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable
6. Forêts et changement climatique après l'Accord de Paris
 - 6.1 Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et rôle des forêts
 - 6.2 Possibilités de financement pour les travaux relatifs aux forêts
7. Suite donnée aux recommandations formulées lors des sessions antérieures du Comité des forêts et d'autres organes directeurs de la FAO
 - 7.1 Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
 - 7.2 Directives volontaires sur le suivi et l'évaluation des forêts à l'échelle nationale
 - 7.3 Établissement d'un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides
 - 7.4 Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition
 - 7.5 Suite donnée aux recommandations de la vingt-deuxième session
 - 7.6 Organes statutaires
8. Orientations stratégiques
 - 8.1 Suite donnée aux conclusions du XIV^e Congrès forestier mondial – concrétiser la vision à l'horizon 2050 pour les forêts et la foresterie
 - 8.2 Renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts
 - 8.3 Dispositions relatives à l'accueil du XV^e Congrès forestier mondial
9. Activités de la FAO dans le domaine des forêts découlant du Cadre stratégique
10. Programme de travail pluriannuel du Comité
11. Élection des membres du Bureau
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport
14. Clôture de la session

ANNEXE B

LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre
COFO/2016/1	Ordre du jour provisoire
COFO/2016/4	Situation des forêts du monde 2016: Forêts et agriculture – défis et possibilités concernant l'utilisation des terres
COFO/2016/5.1	Forêts, sécurité alimentaire, élimination de la faim et de la pauvreté: travaux de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et sur le rôle des forêts
COFO/2016/5.2	Indicateurs liés aux forêts, suivi des forêts et progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable
COFO/2016/6.1	Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et rôle des forêts
COFO/2016/6.2	Possibilités de financement pour les travaux relatifs aux forêts après l'Accord de Paris
COFO/2016/7.1	Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
COFO/2016/7.2	Directives volontaires sur le suivi et l'évaluation des forêts à l'échelle nationale
COFO/2016/7.3	Établissement d'un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides
COFO/2016/7.4	Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition
COFO/2016/7.5	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des sessions antérieures du Comité et du Programme de travail pluriannuel
COFO/2016/7.6	Rapport sur les activités des organes statutaires traitant de questions forestières
COFO/2016/8.1	Suite donnée aux conclusions du XIV ^e Congrès forestier mondial – concrétiser la vision à l'horizon 2050 pour les forêts et la foresterie
COFO/2016/8.2	Renforcement de la contribution de la FAO à l'Arrangement international sur les forêts
COFO/2016/8.3	Dispositions relatives à l'accueil du XV ^e Congrès forestier mondial
COFO/2016/9	Activités de la FAO dans le domaine de la foresterie découlant du Cadre stratégique
COFO/2016/10	Programme de travail pluriannuel du Comité

Documents d'information

COFO/2016/Inf.1	Calendrier provisoire
COFO/2016/Inf.2	Liste des documents
COFO/2016/Inf.3	Liste des participants
COFO/2016/Inf.4	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres

ANNEXE C

MEMBRES DU COMITÉ

- Afghanistan
- Afrique du Sud
- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Angola
- Arabie saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bangladesh
- Bélarus
- Belgique
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie (État plurinational de)
- Botswana
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Danemark
- Dominique
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Espagne
- Estonie
- États-Unis d'Amérique
- Éthiopie
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Grèce
- Grenade
- Guatemala
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Haïti
- Honduras
- Hongrie
- Inde
- Indonésie
- Iran (République islamique d')
- Iraq
- Irlande
- Islande
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie
- Kenya
- Koweït
- Lettonie
- Lesotho
- Liban
- Libéria
- Libye
- Lituanie
- Madagascar
- Malaisie
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Mexique
- Mongolie
- Mozambique

- Namibie
- Nicaragua
- Nouvelle-Zélande
- Niger
- Nigéria
- Norvège
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- République centrafricaine
- République de Corée
- République démocratique du Congo
- République de Moldova
- République dominicaine
- République populaire démocratique de Corée
- République-Unie de Tanzanie
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Sierra Leone
- Slovaquie
- Slovénie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Swaziland
- Tchad
- Tchéquie
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Union européenne (organisation Membre)
- Uruguay
- Vanuatu
- Venezuela (République bolivarienne du)
- Viet Nam
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe